

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 Décembre 2020 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absent excusé : M. Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, Mme Corine ROUFFAUD.

Monsieur Damien BERRY arrivera en retard

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Avant de commencer je vous informe que nous avons effectué un virement de crédits à prendre sur les crédits de dépenses imprévues en fonctionnement dépenses pour payer les dernières factures des AC de la CCLTD pour un montant de 5 000€.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Madame Nicole VERSAVEAU – 22 Avenue de Maison Blanche – 16320 VILLEBOIS-LAVALETTE. Biens situés section ZC N° 49-50-160-159 au N° 24 Avenue de Maison Blanche – surface au sol de 1762 m2. Ce bien est vendu pour 80 000 € à Monsieur Vincent LUCAS demeurant 2 Route de Chateauneuf à Nonaville (16).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

CONVENTION DE SERVICES RECRUTEMENT/REMPLACEMENT/RENFORT

Le Centre de Gestion de la Charente nous demande d'annuler la délibération du 7 septembre « Adhésion au service Intérim » et de reprendre une délibération pour signer la convention « Recrutement/Remplacement/Renfort », nouvelle appellation.

Cela nous permet en cas d'absence de nos agents du service administratif de pouvoir recruter par l'intermédiaire du CDG des agents pour assurer un éventuel remplacement (dans la mesure où ils ont des agents de disponibles).

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Damien BERRY

MODIFICATION CREDITS COMMUNE MAISON DE SANTE

Je vous rappelle notre décision de vendre les bâtiments de la Maison de Santé à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne pour 1€ symbolique. Un acte a été passé chez Maître Valérie Benoit-Mesnard, notaire à Villebois-Lavalette le 25 novembre 2020.

Cette vente étant maintenant actée, nous devons effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Mandat au 1321 en Investissement pour 126 973.38 € (DETR/DSIL reçues par la commune à reverser à la CCLTD ;

Titre au 1385 en Investissement pour 25 387.47 € (Dépenses d'investissement) ;

Titre au 7788 fonctionnement 893.27 € (loyers touchés par la commune à reverser à la CCLTD).

Soit reversement d'une soulte finale de 100 692.64 €

Titre au 7788 pour 1€ de vente du bâtiment.

Pour transférer ce bâtiment au niveau comptable nous devons prendre les décisions ci-dessous pour effectuer les opérations comptables nécessaires :

INV. DEPENSES Arti. 1641-041 + 242 115.44 € INV. RECETTES Arti. 1021-041 + 242 115.44 €

INV. DEPENSES Arti. 2138-041 + 13 517.16 € INV. RECETTES Arti. 2031-041 + 13 517.16 €

INV. DEPENSES Arti. 2138-041 + 234.00 € INV. RECETTES Arti. 2033-041 + 234.00 €

INV. DEPENSES Arti. 204412-041 + 216 752.56 € INV. RECETTES Arti. 2138-041 + 216 752.56 €

INV. DEPENSES Arti. 204412-041 + 50 750.35 € INV. RECETTES Arti.2115-041 + 50 750.35 €

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REVERSEMENT SALAIRES ASSAINISSEMENT/COMMUNE

Depuis 2012 en accord avec Monsieur le Trésorier, une partie des salaires des employés affectés à la station d'épuration est prise en charge par le budget Assainissement et non par le budget Communal.

Pour rappel : Monsieur Jean-Michel Coutaud travaille 2 jours et ½ par semaine pour le service assainissement soit un mi-temps.

Un autre agent travaille en moyenne 1 jour par semaine pour le même service, soit 20 % de son temps de travail.

Une délibération et une convention doivent être passées pour effectuer ce reversement.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REVISION DES BAUX DE LOCATION AU 11 GRAND'RUE

Je souhaite vous proposer de ne pas faire de révision de loyers sur les deux logements du 11 Grand'Rue. Ceux-ci se montent actuellement à 520 € pour le plus grand (3 chambres) et 498.52 € pour celui avec 2 chambres. Si nous ne souhaitons pas faire de révision le conseil doit délibérer en ce sens.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION DENEIGEMENT

Nous devons passer une convention avec un professionnel si nous avons besoin de déneiger les rues. Monsieur Stéphane Cluzeault de Magnac-Lavalette peut nous faire cette intervention.

Pour info le tarif est de 55 € HT de l'heure et pour la nuit/jour férié/dimanche 65 € HT de l'heure.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION ATD 16 OPTION SAUVEGARDES

L'ATD 16 nous propose d'adhérer à un service de sauvegardes et d'usages collaboratifs pour 750 € par an. Actuellement nous effectuons des sauvegardes classiques qui ne permettent pas que les services de l'ATD prennent la main sur nos ordinateurs.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

REGIE JETONS CAMPING CAR AVENANT

Comme évoqué lors de la réunion précédente, nous devons prendre un avenant à notre régie pour la vente des jetons de camping car. Nous devons ouvrir un compte spécifique de dépôt de fonds.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PETITES CITES DE CARACTERE/PETITES VILLES DE DEMAIN

L'association Petites Cités de Caractère renouvelle son partenariat avec la société Web Tv production pour proposer des reportages vidéos sur les communes adhérentes.

Ces vidéos diffusées sur la chaîne Web Tv Tourisme sont au prix de 650 € HT pris en charge par l'Association et 650 € HT à la charge de la commune. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont à la charge de la commune

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Madame Sandra Marsaud, députée nous a informé que Villebois-Lavalette a été retenue pour le programme « Petites Villes de demain ». Ce programme regroupe en Nouvelle Aquitaine 197 communes et en Charente 15 communes. Ce réseau va se déployer dans les prochains mois et permettra le financement de dossiers concernant la revitalisation des centres-villes.

Cette nomination nous permet d'adhérer au réseau Sites et Cités remarquables de France qui est une association partenaire du Ministère de la cohésion et des territoires qui accompagne les collectivités ayant un site patrimonial remarquable (AVAP, ZPPAUP).

Le tarif est de 315 € pour l'année 2021.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Salon de tatouage
- Artiste peintre face aux Halles
- Pylône téléphonie mobile installé – Mise en service courant janvier 2021 pour 4 opérateurs
- Eglise – Les travaux sont terminés pour cette tranche. Nous attendons l'estimation des prochains travaux.
- Logélia 1 Place des Halles – Une réunion est prévue mardi 15 décembre avec Monsieur le Directeur de Logélia.
- Parking Médiathèque – Les travaux devraient commencer début mars 2021 – Estimation 136 000 € environ avec une participation de la commune environ 20 000 €.
- Chemin piéton – les travaux débiteront en janvier 2021.
- Sécurisation bâtiments

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 11 janvier 2021 à 18 H 30